

**En Colombie, après cinquante ans de conflit armé, les violences sexuelles sont systématiques et généralisées. Une arme redoutable au service de la terreur. Femmes transformées en esclaves sexuelles, communautés contraintes à quitter leurs terres, vengeance, réduction au silence des militantes des droits humains qui osent dénoncer et combattre ces violences... Les motifs sont nombreux pour les tortionnaires.**

Angelica Bello, défenseure colombienne des droits humains, retrouvée morte le 16 février, en est l'un des derniers exemples. *"Etre une militante en faveur des droits humains en Colombie, c'est comme être un kamikaze en [Irak](#)"*, avait-elle déclaré à une équipe d'Amnesty [International](#) fin 2011.

Les institutions publiques colombiennes – système judiciaire compris – manquent à leurs devoirs envers les victimes en étant incapables de leur [accorder justice](#), protection, réparations, soins et [services](#) d'[aide](#). Il apparaît essentiel de [mettre](#) un terme aux violences sexuelles.

## **VIOLENCES SEXUELLES**

L'éradication de la violence sexuelle passe aussi par le contrôle des armes qui depuis des décennies circulent dans le pays. Forts de leurs armes, de leur [pouvoir](#) et de leur statut, des militaires et des membres de groupes armés, paramilitaires et guérillas, ont commis et continuent de [commettre](#) des

violences sexuelles en toute impunité contribuant ainsi à développer un [climat](#)

de violence généralisée : le commerce des armes a un impact direct sur les discriminations de genre et les violences faites aux femmes.

Or, à ce jour, il n'existe aucun mécanisme de contrôle international tel qu'un traité international sur le commerce des armes qui empêcherait toute livraison d'armes à des pays dès lors qu'il existe un risque substantiel que celles-ci soient utilisées pour [commettre](#) ou [faciliter](#) des violences liées au genre.

La Colombie a une industrie militaire autosuffisante, elle n'en fait pas moins appel à différents Etats pour importer des quantités considérables d'armement. A elle seule, la France a livré pour 47,9 millions d'euros d'armes à la Colombie. Des livraisons destinées à un pays plusieurs fois condamné par la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Pourtant, la France a des engagements européens qui exigent d' [examiner](#) l'impact d'un transfert d'armes sur les droits humains dans le pays destinataire. Comment

[expliquer](#)

alors qu'elle continue d'

[approvisionner](#)

la Colombie ? Qu'

[attendre](#)

des pays producteurs d'armement qui n'ont aucune réglementation ?

Le 18 mars, à [New York](#) , s'ouvriront les négociations finales sur un traité réglementant le

commerce des armes. La communauté internationale doit [maintenir](#) son niveau d'exigence le plus haut possible pour que le traité protège effectivement les populations civiles et, notamment, les femmes des violences sexuelles.

Elle ne doit pas céder aux Etats opposants ou sceptiques, désirant [affaiblir](#) le projet de texte qui prend en compte les violences faites aux femmes. En Colombie, et dans de nombreux pays, les femmes espèrent que les armes, leurs munitions ne tomberont plus dans n'importe quelles mains. Il ne faut pas les décevoir.